

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01561 Numéro SIREN : 479 140 246 Nom ou dénomination : ODESSA CONCEPT
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2019 sous le numéro de dépôt B2019/004481

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULON

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/004481**
n° de gestion : **2006B01561**
n° SIREN : **479 140 246 RCS Toulon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulon certifie avoir procédé le 07/06/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

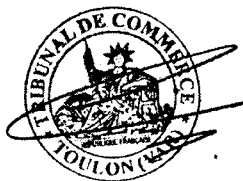
ODESSA CONCEPT - Société à responsabilité limitée
925 avenue de la Victoire du 8 Mai 1945 83000 Toulon -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



661340

4481



SARL ODESSA CONCEPT

925 AV VICTOIRE DU 08/05/1945

83000 TOULON

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Antoine
Le 5/1/2018
Confirme

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Titre à date du service

Exercice ouvert les **01012017** et clos le **31122017** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐
 Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2253-SD (article 223-1-I, quinquies C du CGI) ☐
 Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2253-SD ☐
 Si elle n'est soumise ni en France, ni dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2253, indiquez l'année et la localisation

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration				Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement
A IDENTIFICATION	SARL ODESSA CONCEPT 925 AV VICTOIRE DU 08/05/1945			
Identification du destinataire	83000 TOULON			
	Imp. IFU	N° dossier	N° Siret	
		225607	47914024600022	
Préciser de quoi il s'agit : l'ancienne adresse ou un changement				
	B ACTIVITE			
Activités exercées (souligner l'activité principale) :				
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐				

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse de lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal (impôt imposable au taux de 33,33 %)		Résultat imposable au taux de 28 %		Résultat imposable au taux de 15 %		Déductible (report de la ligne 40 du 2056-A ou 274-28 2133-B)	48
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la cession et de la sous-cession d'éléments d'actif (report de la ligne 40 du 2056-A ou 274-28 2133-B)		Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Plus-values exonérées (report de la ligne 40 du 2056-A ou 274-28 2133-B)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case appropriée). Ces abattements ne doivent pas être rattachés des résultats mentionnés en C-1 et C-2.							
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines ☐	Pôles de compétitivité ☐				
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐	Zones franches d'activité art. 44 quinquies ☐	Autres dispositifs ☐	Zones de réindustrialisation de la défense art. 44 quinquies ☐				
Société d'investissement immobilier ☐	Dépense ou déficit exonéré (indiquer l'ov. selon le cas) ☐	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %					
4 Option pour le crédit d'impôt autre que dans le secteur productif art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social art. 244 quater X ☐							

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imposables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (GG 66 %).

1. Au titre des revenus imposables de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Impôt de la part de l'Etat (CGI) d'imposition indiquée sur les certificats (voir au verso de la notice) et les crédits d'impôt afférents aux primes de remboursement	
2. Au titre des revenus imposables afférents, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un E.T. étranger, au territoire ou aux collectivités territoriales d'Outre-Mer, au crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	
Tout figurant sur cartouche au verso VII de l'imprimé n° 2065	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes autres que celles de la contribution 2,50 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA ☐ Visé conventionné ☐
 Nom, adresse, téléphone, télécopie :
 - Professionnel de l'expertise comptable :
 - Conseil :
 - CGA :
 - N° d'agrément du CGA :

TLM CONSEILS
LES CENTURIONS

876 AV DE LATTRE DE TASSIGNY
83600 FREJUS

0494954293

A *Frejus* le 06 06 2017
Signature et qualité du déclarant

31122017

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES. • AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

total (a & b)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

50

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis SD (SUITE)
(2016)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SARL ODESSA CONCEPT

31/12/2017

H DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FOND (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS

Salaires, honoraires, émoluments, indemnités, avantages en nature, etc., versés aux dirigeants de l'entreprise, y compris les dirigeants associés, et aux personnes physiques qui ont exercé des fonctions de direction ou de surveillance de l'entreprise pendant l'exercice.

Rétrocessions d'honoraires, de salaires, de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)

Taux de 15 %
(art. 219 I à III et à quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

JD



2900-SD
(2018)

Formulaire obligatoire
Art. 46 quater-0 BA
de l'annexe III au CGI

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**SUIVI DES INTERETS DES SOCIETES LIEES OU REMUNERANT
DES EMPRUNTS GARANTIS PAR DES SOCIETES LIEES DIFFERES
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI**

Dénomination de l'entreprise	SARL ODESSA CONCEPT	N°Siret	47914024600022
Adresse	925 AV VICTOIRE DU 08/05/1945 83000 TOULON		

I - QUOTITE D'INTERETS DIFFERES AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (cf. I de l'article 212 du CGI) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	(a)	
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	(b)	
Montant des capitaux propres au début ou à la fin de l'exercice ⁽¹⁾	(c)	(23 775)
Ratio d'endettement = $(a) \times [1,5 \times (c) / (b)]$	(d)	
Résultat courant avant impôts de l'exercice ⁽²⁾	(e)	(48)
Dotations aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	(f)	
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times [(e) + (f) + (a)]$	(g)	(12)
Ratio d'intérêts servis par des entreprises liées = montant des intérêts reçus des entreprises liées	(h)	
Montant le plus élevé des trois ratios [(d) ou (g) ou (h)]	(i)	
FRACTION D'INTERETS DIFFERES AU TITRE DE L'EXERCICE = $(a) - (i)$ Si (j) < 150 000 euros indiquer 0	(j)	0

II - SUIVI DES INTERETS DIFFERES

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice ⁽³⁾	Créés au titre du dernier exercice clos	(k)	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	(l)	
Montant de la décote ⁽⁴⁾ = $(l) \times 5\%$	(m)		
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = $(k) + (l) - (m)$	(n)		
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = $(g) - (a)$ si (o) < 0, indiquer 0	(o)		0
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice ⁽⁵⁾	(p)		
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = $(n) + (j) - (p)$ ⁽⁶⁾	(q)		

(1) ou montant du capital social à la fin de l'exercice si la société respecte les dispositions édictées par le code de commerce et plus particulièrement les articles L223-42, L225-248 et L241-6 et L242-29 de ce code.

(2) solde intermédiaire de gestion comptable déterminé dans les conditions prévues par l'article 532-7 du plan comptable général (ligne GW du tableau n°2052).

(3) Pour les membres d'un groupe fiscal, ce stock se limite aux intérêts différés non encore imputés créés avant la date d'entrée dans le groupe, ainsi qu'à ceux transférés sur agrément à la société membre bénéficiaire des apports à l'issue d'opération de restructuration (cf 6 de l'article 223 I, et II de l'article 209 du CGI).

(4) en cas d'application de la tolérance prévue au n° 140 du BOI-IS-BASE-35-20-40-10 (exercice d'une durée inférieure à 12 mois) porter en (m) le montant de la décote à son prorata en mois étant précisé que pour apprécier la durée de l'exercice tout mois entamé est pris en compte pour un mois plein.

(5) (p) = (o) dans la limite de (n).

(6) Pour les membres d'un groupe fiscal, il convient de ne pas majorer le stock de la variable (j) (cf. 14ème alinéa de l'article 223 B du CGI).

20

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFIP N° 2033-A-SD2018

Désignation de l'entreprise		SARL ODESSA CONCEPT		925 AV VICTOIRE DU 08/05/1945		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		83000 TOULON					
Numéro SIRET *		4 7 9 1 4 0 2 4 6 0 0 0 2 2					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	

				Exercice N clos le 31122017		Exercice N-1 clos le 31122016	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044		048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
		Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068		070		
			072	346	074	346	346
		Valeurs mobilières de placement	080		082		
		Disponibilités	084		086		
		Charges constatées d'avance *	092		094		
		Total II	096	346	098	346	346
		Total général (I + II)	110	346	112	346	346

PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	125 000		125 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			
	Report à nouveau	134	(148 727)		(148 679)
	Résultat de l'exercice	136	(48)		(48)
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	(23 775)		(23 727)
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	23 308		23 260
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	55		55
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	758		758
		174			
	Produits constatés d'avance	176	24 121		24 073
	Total III	176	24 121		24 073
	Total général (I + II + III)	180	346		346

REVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

JD

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL ODESSA CONCEPT		Néant ☐		
A - RESULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122017		Exercice N-1 clos le 31122016		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons } { services * intracommunautaires }	215		214		
		217		218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	48	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244		
	Rémunérations du personnel *			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252		
	Dotations aux amortissements *			254		
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262		
		260				
Total des charges d'exploitation (II)		264	48	48		
I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(48)	(48)		
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294		
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347		300		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306		
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	(48)	(48)		
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NGT-SD)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opco-ets d'associés	247		330		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248				
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispes - sés de réintégration)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		989		
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		991		
	Divers* (44. quater decies)	345		346		
	Investissements outre-mer	344		346		
	Créance due au report en arrière du déficit			346		
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		Bénéfice col. 1		352		
		Déficit col. 2		356		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : *	148 728		360		
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		Bénéfice col. 1		370		
		Déficit col. 2		372	48	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NGT

J9

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL ODESSA CONCEPT**Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISE					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		406	
	Autres	410		412		416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		426	
	Constructions	430		432		436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		446	
	Installations générales agencements divers	450		452		456	
	Matériel de transport	460		462		466	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		476	
Immobilisations financières		480		482		486	
TOTAL		490		492		496	

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				
Immobilisations incorporelles		500		502		506
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		516
	Constructions	520		522		526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		546
	Matériel de transport	550		552		556
	Autres immobilisations corporelles	560		562		566
TOTAL		570		572		576

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.										

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *	Long terme				
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %		
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)					579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591			
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL ODESSA CONCEPT**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		
				780			

II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	148 728	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits reportables		984	148 728	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice		860	48	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129	
Total des déficits restant à reporter		870	148 776	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800	☐

VI DIVERS	
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Jg

CET VALEUR AJOUTÉE

N° 2633-E 2018

Fiche de calcul pour les activités de location ou de sous-location d'immeubles nus et pour les retraits

Renseigner ci-contre le code I si vous êtes concerné par l'article 1329 du décret n° 2033E.

L'utilisation de cette fiche suppose que l'imprimé 2033 E ne soit pas rempli directement.

I - pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne 117 du 2033E

II - pour la valeur ajoutée activité de location ou de sous-location d'immeubles nus ligne 117 du 2033E

III - pour la valeur ajoutée activité de location ou de sous-location d'immeubles nus ligne 117 du 2033E

Désignation de l'entreprise : SARL ODESA GAZEL

Exercice ouvert le : 01/01/2017

En nombre de mois : 12

I - Chiffre d'affaire de référence

Ventes de marchandises : 108

Production vendue - Bénéfices : 108

Production vendue - Services : 108

Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, savoir-faire, etc. : 108

Plus-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelle : 108

Activité normale et courante : 108

Refacturations de frais inscrits au compte de transfert : 108

TOTAL : 108

Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée : 108

Autres produits de gestion courante : 108

Production immobilisée à hauteur des séries courantes : 108

Subventions d'exploitation reçues : 108

Variation positive des stocks : 108

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée : 108

Rentes sur créances amorties lorsqu'elles sont imputées au capital : 108

TOTAL : 108

Retraitement des produits suivants pour le calcul de la valeur ajoutée : 108

et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci-dessous) : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

TOTAL : 108

5

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-E 2018

Désignation de l'entreprise : SARL ODESSA CONCEPT		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012017		et clos le : 31122017	
		Durée en nombre de mois 12	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, prestations de service	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		48
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		48
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	(48)
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	117		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186		
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

d

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 47914024600022

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ODESSA CONCEPT

ADRESSE (voie) 925 AV VICTOIRE DU 08/05/1945

CODE POSTAL 83000 VILLE TOULON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique **SARL** Dénomination **AMI PARTENAIRE**
N° SIREN (si société établie en France) **490703212** % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° **78** Voie **ALLEE DES LIGURES**
Code postal **83600** Commune **FREJUS** Pays **FRANCE**

Forme juridique **SARL** Dénomination **TRUST PARTNERS**
N° SIREN (si société établie en France) **999999999** % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

dy

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)(1) Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 47914024600022

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ODESSA CONCEPT

ADRESSE (voie) 925 AV VICTOIRE DU 08/05/1945

CODE POSTAL 83000 VILLE TOULON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Jg

Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2017	12	01/01/2016	12	Variations	%
	31/12/2017	mois	31/12/2016	mois		
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET						
TOTAL III - Actif Circulant NET	345,98	100,00	345,98	100,00		
Autres créances	345,98	100,00	345,98	100,00		
44566100 TVA DEDUCTIBLE	345,98	100,00	345,98	100,00		
TOTAL DU BILAN ACTIF	345,98	100,00	345,98	100,00		

↓

Détail du Passif

Etat exprimé en euros

	01/01/2017 31/12/2017	12 mois	01/01/2016 31/12/2016	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	(23 775,29)	<i>N/S</i>	(23 727,15)	<i>N/S</i>	(48,14)	-0,20
Capital Social ou individuel	125 000,00	<i>N/S</i>	125 000,00	<i>N/S</i>		
10130000 CAPITAL SOCIAL APPELE VERSE	125 000,00	<i>N/S</i>	125 000,00	<i>N/S</i>		
Report à nouveau	(148 727,15)	<i>N/S</i>	(148 679,01)	<i>N/S</i>	(48,14)	-0,03
11000000 REPORT A NOUVEAU	(148 727,15)	<i>N/S</i>	(148 679,01)	<i>N/S</i>	(48,14)	-0,03
Résultat de l'exercice	(48,14)	-13,91	(48,14)	-13,91		
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	24 121,27	<i>N/S</i>	24 073,13	<i>N/S</i>	48,14	0,20
Emprunts et dettes financières divers	24 066,03	<i>N/S</i>	24 017,89	<i>N/S</i>	48,14	0,20
45101000 AMIPART ENAIRE SARL	23 307,81	<i>N/S</i>	23 259,67	<i>N/S</i>	48,14	0,21
45517000 ASSOCIES COMPTE COURANT	758,22	219,15	758,22	219,15		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55,24	15,97	55,24	15,97		
040C 100000 FOURNISSEURS	55,24	15,97	55,24	15,97		
TOTAL DU BILAN PASSIF	345,98	100,00	345,98	100,00		

Jg

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2017 12 31/12/2017 mois		01/01/2016 12 31/12/2016 mois		Variations %
Total des produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue Biens					
Production vendue Services + Travaux					
Montant net du chiffre d'affaires					
Total des charges d'exploitation		48,14		48,14	
Autres achats et charges externes		48,14		48,14	
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX		48,14		48,14	
Résultat d'exploitation		(48,14)		(48,14)	
Total des produits financiers					
Total des charges financières					
Résultat financier					
Résultat courant avant impôts		(48,14)		(48,14)	
Total des produits exceptionnels					
Total des charges exceptionnelles					
Résultat exceptionnel					
Résultat de l'exercice		(48,14)		(48,14)	

Jo

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **346** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de euros et un total **charges** de **48** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-48** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

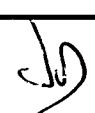
Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

JD

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

Désignation de l'entreprise : SARL ODESSA CONCEPT			Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012017 et clos le : 31122017			Durée en nombre de mois 12
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		48
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		48
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	(48)
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)			117
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186		
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

JD

« ODESSA CONCEPT »

Sarl au Capital de 125 000 €

Espace Victoire – 925, Avenue de la Victoire - 83000 TOULON

RCS TOULON - 479 140 246 – 2006 B 01561

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit,
et le trente juin,
à neuf heures,

Les associés de la société « ODESSA CONCEPT » se sont réunis au siège social sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques DELRIEU, gérant.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée à leur entrée par les associés présents.

Monsieur le président constate que six associés représentant 675 parts sur 1250 parts composant le capital social sont présents ou représentés

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- le rapport de la gérance sur l'exercice écoulé,
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe ainsi que l'inventaire,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président indique que ces documents ont été adressés aux associés quinze jours francs avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice,
- approbation de ces comptes et quitus à la gérance de sa gestion,
- affectation des résultats,
- approbation des conventions visées par l'article 223-19 du code de commerce,
- questions diverses.

Puis elle donne lecture des rapports de la gérance et ouvre les débats.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir entendu le rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, l'assemblée générale déclare les approuver et donne au gérant quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale après avoir constaté que l'exercice se traduit par un déficit de 48,14 €, décide d'affecter ce montant au compte report à nouveau, qui devient égal à
— (148 727,15) €.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués	Dividendes distribués
	éligibles à l'abattement de 40 % total	éligibles à l'abattement de 40 % par part
31/12/2015	NEANT	NEANT
31/12/2016	NEANT	NEANT
31/12/2017	NEANT	NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

10

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de convention de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale constate que le gérant a perçu une rémunération sur l'exercice écoulé de 0 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal signé par la gérance.

EXERCICE 2017
N° de l'exercice : 2017
N° de l'exercice : 2017
N° de l'exercice : 2017

RAPPORT SPECIAL DE LA COMMISSION DES AGES

EXERCICE 2017

« CDESSA CONCEPT »

EXERCICE 2017
Espace Visiteur : 225 000 000
RCS TOULON - 479 140 246 - 2006 B 0 561

RAPPORT SPECIAL DE LA COMMISSION DES AGES

EXERCICE 2017

EXERCICE 2017
Espace Visiteur : 225 000 000
RCS TOULON - 479 140 246 - 2006 B 0 561

Chers Associés,

En application des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que la présente convention visée audit article est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nous vous demandons de bien vouloir statuer sur ce rapport.

La gérance



12

« ODESSA CONCEPT »

Sarl au Capital de 125 000 €

Espace Victoire – 925, Avenue de la Victoire - 83000 TOULON

RCS TOULON - 479 140 246 – 2006 B 01561

=====

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

=====

Chers Associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons, ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau joint (annexe 1) qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent.

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau compte de résultat (annexe 2) regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent.

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires néant, compte tenu de la mise en sommeil de notre société. Le résultat comptable se traduit par un déficit de 48,14 €.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans l'immédiat, nous sommes sans activité depuis le 30 décembre 2011, jusqu'à nouvel ordre.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Rien n'est à signaler sur ce point.

JD

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Nous n'avons rien à signaler à ce titre.

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus à votre gérance.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir une perte de 48,14 €.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat au compte report à nouveau.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués	Dividendes distribués
	éligibles à l'abattement de 40 % total	éligibles à l'abattement de 40 % par part
31/12/2015	NEANT	NEANT
31/12/2016	NEANT	NEANT
31/12/2017	NEANT	NEANT

REMUNERATION DE LA GERANCE

Nous vous signalons qu'aucune rémunération de gérance n'a été versée au cours de l'exercice écoulé.

CONCLUSION

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La Gérance



« ODESSA CONCEPT »
S.A.R.L. au Capital de 125 000 Euros
Siège social : Espace Yac
266, Avenue de Lattre de Tassigny
83600 - FREJUS

R.C.S. FREJUS 479 140 246 – 2006 B 01 561 B 57

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 25 juin 2017

ASSOCIES PRENOMS NOMS ET ADRESSES	PARTS	VOIX	MANDATAIRES	SIGNATURES
Sarl TRUST PARTNERS Via Cristoforo Colombo, 1/A, 10128 TORINO – ITALIA Gérance : Mme Silvia EMANUEL	575	575		
Sarl AMI PARTENAIRE Espace YAC, 266, avenue de Lattre de Tassigny à 83600 FREJUS Gérance : M. Antoine MARTINETTI M. Patrick ABOUDARAM Hameau de Valescure 83600 FREJUS	365	365		
	250	250		
M. Xavier DURAND 151, rue Jean Aicard 83700 SAINT-RAPHAEL	30	30		
Sarl RFC CONSULTING Combe Plane Nord 83440 FAYENCE Gérance : M. J-François CAILLOUX	15	15		
Mme Liliane VANDER- HAEGEN 602, avenue Louis BOZZO 83000 TOULON	10	10		
Mme Chantal ZUIN 3120, avenue Marcel Pagnol 06610 LA GAUDE	5	5		

La gérance certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que six associés sont présents ou représentés, totalisant 675 parts sociales ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 675 voix sur 1 250.

La gérance.

15

Fiche de calcul pour les activités de location ou de sous-location d'immeubles nus et pour les retraitements de valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et 1330-CVAE

Renseigner ci-contre le code I si vous êtes concernés par cette fiche. 0 pour activer le report sur le cerfa 2033E.

L'utilisation de cette fiche impose que l'imprimé 2033E ne soit pas saisi directement.

=> pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne 117 du 2033E, renseigner 100% en colonne n°2 et saisissez les retraitements nécessaires

=> pour la valeur ajoutée activité de location renseigner le taux, en colonne n°2, à appliquer sur les produits et charges pour l'année considérée, avec possibilité de modifier en colonne n°3 et saisissez les retraitements si nécessaire pour la valeur ajoutée 1329/1330-CVAE ligne 117 du 2033E

Désignation de l'entreprise : SARL ODESSA CONCEPT				
Exercice ouvert le : 01012017 et clos le : 31122017 Durée en nombre de mois : 12				
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE				
		n°1: 100%	n°2: 90,0 %	n°3: saisie
Ventes de marchandises	108			
Production vendue - Biens	108			
Production vendue - Services	108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105			
TOTAL 1	106			
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
TOTAL 2	144			
Retraitement des produits suivants pour le calcul de la valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci-dessous)				
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	121			
Autres achats	121			
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	48	43	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-value de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150			
TOTAL 2	152	48	43	43
Retraitement des charges suivantes pour le calcul de la valeur ajoutée à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE (ligne de totalisation SA, ci-dessous)				
III - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL3	137	(48)	(43)
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)		117	(48)	

10

« ODESSA CONCEPT »
Sarl au Capital de 125 000 €
Espace Victoire – 925, Avenue de la Victoire - 83000 TOULON
RCS TOULON - 479 140 246 – 2006 B 01561

=====

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 JUIN 2018

=====

L'an deux mille dix huit,
et le trente juin,
à neuf heures,

Les associés de la société « ODESSA CONCEPT » se sont réunis au siège social sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques DELRIEU, gérant.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée à leur entrée par les associés présents.

Monsieur le président constate que six associés représentant 675 parts sur 1250 parts composant le capital social sont présents ou représentés.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- le rapport de la gérance sur l'exercice écoulé,
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe ainsi que l'inventaire,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président indique que ces documents ont été adressés aux associés quinze jours francs avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice,
- approbation de ces comptes et quitus à la gérance de sa gestion,
- affectation des résultats,
- approbation des conventions visées par l'article 223-19 du code de commerce,
- questions diverses.

Puis elle donne lecture des rapports de la gérance et ouvre les débats.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION :

=====

Après avoir entendu le rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, l'assemblée générale déclare les approuver et donne au gérant quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

=====

L'assemblée générale après avoir constaté que l'exercice se traduit par un déficit de 48,14 €, décide d'affecter ce montant au compte report à nouveau, qui devient égal à - (148 727,15) €.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués éligibles à l'abattement de 40 % total	Dividendes distribués éligibles à l'abattement de 40 % par part
31/12/2015	NEANT	NEANT
31/12/2016	NEANT	NEANT
31/12/2017	NEANT	NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

=====

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de convention de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

=====

L'assemblée générale constate que le gérant a perçu une rémunération sur l'exercice écoulé de 0 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal signé par la gérance.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'D' or 'G' followed by a vertical stroke.